



délibération n° C2025-013
du comité syndical
Séance du 31 janvier 2025
 Intracting bâtiments

Nombre de délégués en exercice : 71
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de pouvoirs : 06
 Nombre de votants : 52

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 24 janvier 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Xavier BOREL, - **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern) a reçu pouvoir de Gilles SALAUN - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhourneau), - **Secteur de MORLAIX** : Nathalie BERNARD (Plougasnou), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Gilles CREACH, Alban LE ROUX (Carantec) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté)

Excusés : Rémy LE COZ (Plouhinec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Xavier BOREL (Le Faou), Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN, Laure CARAMARO (Fouesnant), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), Gilles CREACH (Taulé), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Gilles SALAUN (CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Intracting bâtiments

Délibération N° C2025-013

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipements du Finistère travaille aux côtés des collectivités territoriales pour la maîtrise des consommations énergétiques.

La réalisation d'audits énergétiques, en partie financés par le SDEF, permet aux collectivités de cibler très précisément les axes d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

Dans un contexte financier contraint pour les collectivités, le SDEF souhaite apporter une solution nouvelle aux collectivités engageant des travaux de rénovation énergétique : L'Intracting.

Le dispositif Intracting est destiné à financer une partie des travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit d'un mécanisme contractuel de financement devant permettre la réalisation d'actions de performance énergétique en partenariat avec la Banque des territoires, ayant pour objectif la génération d'économies d'énergie. Ces économies d'énergie sont affectées prioritairement au remboursement du prêt Intracting consentie par la Banque des Territoires.

Le Président informe les délégués qu'un dossier de demande de financement a été adressé à la Caisse des dépôts et consignation (CDC) pour un montant de quatre millions d'euros afin de procéder à la rénovation énergétique de 54 bâtiments communaux sur 54 collectivités, recensement effectué en 2024. Le coût de la rénovation de ces bâtiments communaux est évalué à trente millions d'euros.

Si le dossier est accepté, le Président propose de contractualiser des conventions financières avec les collectivités demandeuses.

La convention financière permet à la collectivité de mandater le SDEF afin de contracter un emprunt pour son compte dans le cadre du dispositif « Intracting » porté par la banque des Territoires et contracté par le SDEF pour le compte de nombreuses collectivités du Finistère. La convention définit le montant maximum prêté et calculé en se basant sur les économies d'énergie prévisionnelles. La convention a également pour objet de fixer les modalités financières de l'avance remboursable « intracting » entre le SDEF et la collectivité tant pour le versement du capital que de son remboursement augmenté des intérêts au même taux que la convention d'avance remboursable signée avec la CDC.

Le total des montants versés aux collectivités ne peut excéder le montant de l'avance remboursable contractualisé avec la CDC.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme « intracting » pour la rénovation énergétiques des bâtiments communaux par une avance remboursable Intracting d'un montant total de quatre millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- autorise le Président à demander la réalisation des fonds selon le taux qui sera proposé par la CDC,

- autorise le Président à signer la convention d'avance remboursable Intracting avec la CDC,
- dit que chaque dossier intracting sera validé par le Bureau,
- autorise le Président à signer les conventions et tous avenants à intervenir avec les collectivités dans le cadre de cette enveloppe Intracting,
- autorise le SDEF à verser aux collectivités les parts de capital telles que définies dans les conventions financières.

Le 11 mars 2025
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

